

Solidaires

Union
syndicale

Expressions Solidaires

n° 23 - Novembre 2005 - 0,76 euros

Démocratie à la carte

Le Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat a été renouvelé en octobre 2005. Le gouvernement a refusé une nouvelle fois d'accorder un siège dans cette instance à l'Union syndicale **Solidaires** "Fonctions publiques et Assimilés" qui a pourtant obtenu 9 % des suffrages dans la fonction publique d'Etat.

En règle générale, la plupart des syndicats de l'Union syndicale **Solidaires** sont systématiquement l'objet de procès concernant leur représentativité. Il ne s'agit pas de savoir si le nouveau syndicat est représentatif, il s'agit de tout faire pour l'empêcher de présenter des candidats au 1^{er} tour des élections professionnelles. Ces procédures juridiques, engagées non seulement par les employeurs mais aussi par certaines organisations syndicales, font que le juge devient celui qui décide si un syndicat est légitime et apte à représenter les travailleurs. Alors qu'il y a une évidence, il appartient aux seuls salariés de déterminer librement, par leur vote, la représentativité des syndicats.

Imaginez qu'un parti politique ne puisse se présenter aux suffrages des citoyens et désigner librement ses candidats qu'en fonction de son ancienneté, de la preuve de son activité ou de son attitude patriotique pendant la Seconde Guerre mondiale !

Imaginez que les listes présentées par ces partis soient systématiquement l'objet d'une demande d'invalidation par les autres partis politiques !

Il est certain que l'on entendrait crier à l'assassinat de la démocratie. Pourtant la démocratie syndicale est, de cette façon, bafouée.

L'Union syndicale **Solidaires** entame une campagne pour faire reconnaître sa représentativité et pour une véritable démocratie sociale*.

**La démocratie syndicale est l'affaire de tous,
elle ne peut être le choix de quelques uns !**

* dans ce cadre, signez et faites signer la pétition sur le site www.solidaires.org



© Joël F. Volson

3 questions à Marc Moreau, responsable d'AC!

Agir ensemble contre le chômage!

1 Les "négociations" sur l'assurance chômage vont d'ouvrir : quels en sont les enjeux pour vous ?

La capacité de résistance des salarié-es à la précarisation de l'emploi et à la baisse des salaires est le véritable enjeu de la "négociation" à venir. Si les conditions d'indemnisation des périodes de chômage et de précarité sont une nouvelle fois dégradées, alors la peur du chômage pèsera toujours plus sur la combativité des salarié-es en poste et les employeur-euses en profiteront pour augmenter la charge de travail et réduire les droits. Quant aux chômeur-ses, ils n'auront pas d'autres choix que d'accepter au plus vite n'importe quel boulot (CNE, temps partiel...), à n'importe quelles conditions. D'autant que la convention que vont conclure le Medef et ses alliés s'appliquera au 1^{er} janvier prochain, tout comme les nouvelles règles de contrôle et de sanction des chômeur-ses, qui elles prévoient l'obligation d'en rabattre sur ses prétentions après six mois de chômage et d'accepter un emploi aidé à mi-temps sous peine de radiation.

A travers la mobilisation contre l'amputation des droits et pour des droits nouveaux, différents réseaux et personnes vont se rencontrer et préciser ensemble ce que seront les mobilisations suivantes, dès le 1^{er} janvier.

Cette négociation révélera le jeu d'alliance qu'aura organisé la nouvelle direction du Medef. Après les retraites, les recalculé-es et les intermittent-es, CFDT et consorts sont largement discrédités. Ils chercheront sans doute à entraîner les autres partenaires dans un accord qui sera présenté "comme devant sauver le paritarisme et l'Unedic". Début Janvier, les organisations dites représentatives dési-

gneront entre elles, celle à qui reviendra la présidence de l'Unedic, celle-ci revenant cette fois au collègue salarié. Il y aura sans nul doute des tractations : nous allons tout faire pour qu'elles ne se fassent sur le dos des chômeurs et pour isoler ceux qui trouveraient intérêt à s'allier avec le Medef. Enfin, le gouvernement annonce une nouvelle réforme des minima sociaux, qui pourrait être moins visible. Au total, l'articulation des différentes réformes annonce une profonde modification des droits.

2 Quelles sont les exigences d'AC !

Indemnisation inconditionnelle de toutes les formes de chômage et de précarité, par une allocation individuelle au minimum égale au SMIC : Moins de la moitié des chômeur-euses est indemnisée par l'Assedic. Ceux là perçoivent des allocations majoritairement inférieures à 853 € généralement pour 23 mois. La plupart quittent l'Assedic sans emploi, en fin de droit. Parmi ceux là et ceux qui n'y ont pas eu droit, un tiers seulement perçoit les misérables minima sociaux, RMI ou ASS. Le premier est interdit au moins de 25 ans, le second nécessite cinq années d'emploi dans les dix dernières années ; les deux dépendent des revenus du foyer et non de la situation de la personne. La garantie d'un revenu au minimum égal au SMIC permettrait aux salarié-es de se réapproprier leur mobilité.

Le deuxième mot d'ordre porte sur le "libre choix de son emploi et de sa formation" et renvoie à la fois à cette affirmation de nos valeurs et au combat de leur contrôle sur nos vies.

3 Quelle campagne comptez-vous mener durant ces négociations ?

Nous avons deux difficultés : d'abord, la prochaine convention assurance chômage concerne a priori exclusivement les chômeur-ses de 2006. Or, ils ne sont pas encore bien informés des enjeux et des initiatives et beaucoup reste à faire auprès de ceux et celles en CDD ou intérim, en voie de licenciement ou démissionnaire. Ensuite, l'enjeu mériterait de fortes initiatives de type interconfédérale, mobilisant largement les salarié-es. Il n'est pas impossible que le jour de conclusion de l'accord soit choisi par la CGT pour faire du bruit.

Par contre, nous avons au moins trois atouts : 6 millions de per-

sonnes passent chaque année par la case Assedic, soit un tiers des salarié-es du privé, ce qui donnent une expérience commune importante. Ensuite, la mobilisation va durer jusqu'au 1^{er} janvier : ils vont conclure deux accords, l'un restructurant le régime général de l'assurance chômage et l'autre les régimes particuliers des intermittents, des intérimaires... ; ces accords devront ensuite être agrés par le Ministre de l'emploi qui de son côté aura engagé la réforme des minima sociaux. Nous allons utiliser ce temps pour alerter les premiers concerné-es et interpeller les responsables, avec un objectif : rendre incontournable nos propositions. Enfin, ces mesures, comme celle sur le contrôle des chômeur-euses, entreront toutes en vigueur le 1^{er} janvier, aidant à la convergence et la mise en réseaux d'expériences et de critiques sociales. Les manifestations du samedi 3 décembre seront l'un des temps forts de ces mobilisations.

La "négociation" de la convention assurance chômage débute le mardi 8 novembre.

La nouvelle convention entrera en application le 1^{er} janvier 2006. Nous avons encore le temps de nous organiser, de réunir ceux et celles concerné-es plus ou moins directement par le droit à un revenu avec ou sans emploi, pour agir ensemble sur le rapport de force.

**La vidéo OUTIL "Unedic ta mère - Assedic ton père"
Convention 2006 - Négociation 2005
veut aider à organiser des projection-débats.**

OUTIL est libre de droit, à dupliquer.

Plus d'information à gnea@free.fr ou sur <http://gnea.free.fr/>
OUTIL est visionable sur <http://www.inter-emploi.org/Outilvideo.htm>,

et peut être téléchargée sur <http://videobaseproject.net/video68.html>

OUTIL existe aussi en DVD version II.3, 45 mn

En bonus : interviews complètes des experts, liste des liens...

Dvd disponible auprès de :

c/o AC! St Denis / JL Frisuli 14, rue des Moulins Gémeaux
93200 Saint-Denis, chèque à l'ordre de GNEA (versement minimum de 5 € de vos moyens)

Reconquerir EDF et GDF, le point de vue de **SUD** Energie

A entendre le gouvernement il ne faudrait pas s'inquiéter de l'ouverture du capital d'EDF, cela n'aurait finalement pas de conséquences pour les missions de Service Public et le droit à l'Energie, pas de conséquences pour les coûts de l'électricité, pas de conséquences pour la sécurité du parc nucléaire, bref usagers/citoyens ne vous inquiétez pas, vous pouvez acheter des actions EDF en toute quiétude car le gouvernement Villepin-Sarko veille.

D'ailleurs la presse ne reprend-elle pas ce discours puisque les Echos titrait "agents et retraités seront les grands gagnants de l'ouverture du capital." Alors quel fou refuserait le paradis ?

Nous ne sommes évidemment pas fous car nous savons d'expérience ce qu'a déjà coûté pour les usagers et les salariés d'EDF-GDF la préparation de cette privatisation en services de proximité, en augmentation des prix et en emplois supprimés, tout comme nous voyons la fin progressive de l'égalité de traitement par la segmentation des usagers selon leur solvabilité. Autant d'évolutions qu'ont connu les services publics privatisés avant EDF/GDF.

Puis les armoires des agences de presse sont pleines des déclarations lénifiantes des gouvernants et dirigeants qui assurent la main sur le cœur que

15% ce n'est pas la mer à boire et que l'entreprise restera sous contrôle de l'état. Les salarié-es de France Télécom et d'Air France savent de quoi il retourne de ces promesses non respectées.

Quant à la garantie qu'apporterait le contrat Etat/entreprise pour le maintien des missions de service public, qui n'apporte rien de plus à ce qui existait auparavant, elle fera long feu devant les

Les services publics sont un élément central d'une politique de transformation sociale, il nous faut donc nous donner les moyens de les défendre, de les améliorer, les reconquérir et de les rendre aux citoyens.

bouffées ultra libérales de députés toujours prêts à imposer en catimini des amendements anti services publics.

Reste l'argument selon lequel EDF aurait besoin d'augmenter ses fonds propres pour faire face à ses obligations. Il fera sourire ou grimacer tous ceux qui savent qu'entre 1970 et 1990, EDF a, sur ses propres fonds, investi à hauteur de 10 milliards d'euros par an, pour construire 54 tranches nucléaires. Ce niveau d'investissement est d'une toute autre ampleur que celui arrêté par le gouvernement de 40 milliards sur cinq ans.

Si le gouvernement cherche à rassurer et banaliser cette ouverture du capital c'est qu'il rencontre une forte opposition dans l'opinion publique. Cette privatisation toute idéologique est réellement minoritaire et pourtant elle se fait.

La façon de s'y opposer est donc posée à toutes celles et tous ceux qui souhaitent défendre les services publics. La bataille des salarié-es de la

SNCM est de ce point de vue une importante leçon. Nous avons pu observer que ce gouvernement a craint la liaison entre différents secteurs des services publics et au delà avec les salarié-es en lutte à Marseille. Pour y remédier Villepin a tenté de faire croire à un possible marchandage entre la SNCM et EDF et à de possibles hésitations quant à l'ouverture du capital d'EDF.

Ces hésitations n'ont duré que le temps de la lutte des salarié-es de la SNCM, celle-ci terminée, il pouvait "s'occuper" d'EDF comme il cherche à s'occuper des salarié-es de la RTM.

A SUD Energie nous pensons que l'une des clés de l'avenir des services publics se trouve là. Si nous continuons de nous battre les uns après les autres, nous sommes certains de perdre les uns après les autres.

Au delà des questions de stratégies syndicales propres à EDF/GDF, le bilan du combat d'il y a un an (voir la brochure de bilan de SUD Energie) nous amène à penser que le tous ensemble durable est maintenant incontournable.

Pour nous, l'ensemble du mouvement syndical, du monde associatif et des forces politiques anti-libérales a une responsabilité immense en ce sens.

Ensemble nous devons appeler les salarié-es du secteur public à se mobiliser dans une action déterminée, reconductible devant aboutir aux retraits des projets libéraux de privatisation et de casse des services publics, ensemble nous devons aboutir à la renationalisation des secteurs privatisés comme France Télécom. Ensemble nous devons nous engager dans une action durable auprès des composantes de l'opinion publique, auprès de tous les citoyens pour qu'ils soutiennent une telle action.

Des comités de défense de service public unitaires doivent être créés partout dans et hors des entreprises.

Pour nous contacter Consultez notre site : www.solidaires.org

ALTER (pilotes) : 01 45 60 08 09

Coordination Solidaires métallurgie 05 56 55 86 14

SNABF Solidaires (Banque de France) : 01 42 92 40 25

SNJ (journalistes) : 01 42 36 84 23

SNUCCRF (concurrence, consommation, répression des fraudes) : 01 43 56 13 30

SNUI (impôts) : 01 44 64 64 44

SNUPFEN (office national des forêts) : 01.40.19.59.69

Solidaires-Douanes : 01 55 25 28 85

Solidaires Justice : 06 11 87 87 25

Spasmet-Solidaires (météo) : 05 61 07 96 87

STCPOA (travailleurs de la Confédération paysanne et de ses Organisations Associées) : 06.08.60.01.18

SUD Aérien : 01 41 75 20 85

SUD Anpe : 01 42 38 32 88

SUD Autoroutes : 03 80 77 67 18

SUD Banques : 06 87 75 67 44

SUD Caisses d'Epargne : 01 42 33 41 62

SUD Cdc (Caisse des dépôts et consignations) : 01 58 50 30 44

SUD Centrale Minefi : 02 31 45 74 99

SUD Chimie Pharmacie : 02 35 87 39 25

SUD Collectivités territoriales : 05 34 44 50 35

SUD Crédit Agricole : 06 10 89 72 88

SUD Culture : 01 40 15 82 68

SUD Education : 01 42 43 90 09

SUD Energie : 01 47 65 30 97

SUD Etudiant : 01 44 62 12 06

SUD FNAC : 01 49 54 30 00 - poste 3430

SUD FPA : 06 75 79 65 58

SUD Groupe GFI : 06 63 12 70 24

SUD INSEE : 05 61 36 61 36

SUD Michelin : 04 73 31 22 89

SUD Protection Sociale : 01 44 92 82 03

SUD Ptt : 01 44 62 12 00

SUD Rail : 01 42 43 35 75

SUD Recherche EPST : 06 82 04 74 38

SUD Rural (ministère de l'Agriculture) : 05 61 02 15 31

SUD Santé-sociaux : 01 40 33 85 00

SUD Sonacotra : 01 40 61 44 01

SUD Travail/Affaires sociales

(ministère du Travail) : 01 44 79 31 65

SUD Trésor : 01 43 56 31 41

SUD Vpc (vente par correspondance) : 03 20 69 67 84

SUI (industrie) : 02 48 24 01 79

SUPPer (métallurgie) : 01 34 59 77 73

Expressions solidaires
Journal édité par
l'Union syndicale
Solidaires
Rédaction : 93 bis rue
de Montreuil - 75011 Paris
Tel : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org
Directrice de publication :
Annick Coupé
Commission paritaire
et ISSN :
1104S05397
Dépôt légal : à parution
Imprimerie : Rotographie
à Montreuil-sous-Bois (93)